



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

[www.chaprais.fr](http://www.chaprais.fr)

Ville de Besançon,  
Madame Nicole Weinman  
Adjointe à la voirie  
2 Rue Mégevand  
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 19 Juillet 2010

Objet : Eclairage du Parc Micaud

Madame,

Vous n'êtes pas sans ignorer que notre association devait organiser, en appui à un collectif de riverains du parc Micaud, une manifestation ludique le jeudi 10 Juin 2010, à 22 h 00 dans ledit parc, sur le thème : » QUE LA LUMIERE SOIT ». Le violent orage qui a éclaté ce soir là, nous a conduit à annuler la manifestation prévue et à la reporter à cet automne.

Mais nous espérons que d'ici là, le bon sens l'emportera car ce qui est réclamé, ce n'est pas l'éclairage total du parc qui serait nuisible, d'après vous à la faune et à la flore, mais bien un passage éclairé depuis le souterrain et tout le long du Doubs afin de permettre aux bisontins et touristes de fréquenter restaurants, Casino, Théâtre et demain la SMAC !

D'ailleurs, dans un courrier en date du 19 novembre 2007 (réf. EP/CV/CD/53905), votre prédécesseur adjoint au Maire délégué à la voirie et aux déplacements urbains, Jean-Claude Roy écrivait à Madame Chantal Thevenin, habitante de l'avenue Edouard Droz : « ....je partage votre avis sur l'augmentation de la fréquentation du Parc suite aux constructions sur l'emplacement de la gare de la Mouillère. Un projet de cheminement par le Parc Micaud est en cours d'élaboration. Il va de soi qu'il sera éclairé. »

Si cela n'a pas été fait, doit-on en conclure que vous en êtes responsable et que vous ne partagez pas l'avis de Monsieur Roy ?

Nous ne manquerons pas de diffuser ce courrier ainsi que vos réponses lors de la prochaine manifestation que nous allons organiser et la nouvelle réponse à celui de ce jour.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,  
J.Cl Goudot

Copie à : Mme Thevenin, Mr Roy.